



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral des routes OFROU



DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE

RAPPORT D'ÉVALUATION
APPEL D'OFFRES POUR UN PLANIFICATEUR GÉNÉRAL EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 144

Centre d'entretien des routes nationales Centre de gendarmerie mobile de Rennaz transformation et agrandissement

Rennaz



Centre d'entretien des routes nationales Centre de gendarmerie mobile de Rennaz

TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT

APPEL D'OFFRES POUR UN PLANIFICATEUR GÉNÉRAL
EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 144
RAPPORT D'ÉVALUATION
AVRIL 2019

1.	PRÉAMBULE	
1.1	Contexte	02
1.2	Périmètre d'intervention	02
1.3	Etudes précédentes	03
1.4	Problèmes rencontrés et programme résultant	03
1.5	Définition du projet	03
1.6	Objet du marché	03
1.7	Cadre budgétaire	03

2.	CADRE DE LA PROCÉDURE	
2.1	Maître de l'ouvrage, adjudicateur	04
2.2	Organisation de la procédure	04
2.3	Forme de mise en concurrence et base réglementaire	04
2.4	Lancement de la procédure	04
2.5	Collège d'évaluation	04

3.	DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	
3.1	Questions des concurrents	05
3.2	Remise et ouverture des offres	05
3.3	Demandes de clarification	05
3.4	Conformité des offres	06
3.5	Critères d'aptitude	06
3.6	Audition des groupements	06
3.7	Critères d'adjudication	07
3.8	Barème d'évaluation des critères d'adjudication	07
3.9	Déroulement des séances du collège d'évaluation	08
3.10	Synthèse des notes et classement des groupements	09
3.11	Lauréats	12
3.12	Notification de la décision d'adjudication	12
3.13	Validation	12

1. Préambule

1.1 Contexte

Le Centre d'entretien des routes nationales (CERN) et Centre de gendarmerie mobile de Rennaz (CGM) date de 1970 et est aujourd'hui obsolète et ne répond plus aux besoins des usagers.

Actuellement copropriété de l'Office fédéral des routes (OFROU) et du canton de Vaud, le CERN/CGM de Rennaz est utilisé par l'Unité territoriale II sous mandat de l'OFROU, par la Direction générale de la mobilité et des routes et par la Police cantonale.

Le canton de Vaud et l'Office Fédéral des Routes ont confié à la DGIP le pilotage d'un projet de rénovation, transformation et agrandissement de cet ouvrage.

1.2 Périmètre d'intervention

Le CERN/CGM de Rennaz se situe sur la parcelle 158 de la commune du même nom. Le terrain est soumis au PAC 311 «Les Planchettes», qui couvre également la parcelle 477, utilisé par les gens du voyage.

Le mandat mis en concurrence porte sur la parcelle 158 et les bâtiments qu'elle contient, selon le périmètre marqué sur la figure ci-dessus.

Le CERN/CGM comporte actuellement trois bâtiments d'administration et d'exploitation, un couvert, deux silos à sel et une station-service.



1.3 Etudes précédentes

Un projet d'agrandissement du bâtiment administratif avait été lancé en 2002 par le Canton sous la forme de mandats d'étude parallèles selon le règlement SIA 142, remporté par le bureau U15 architectes. Le projet fut mis en suspens en raison d'une incertitude quant à l'avenir du CERN de Rennaz. Lors de la reprise des études en 2017 le contexte et les besoins avaient considérablement évolué ; par conséquent le Canton et l'OFROU ont élaboré une nouvelle programmation et mandaté le bureau U15 architectes pour développer une étude de faisabilité portant sur la totalité de la parcelle et des bâtiments. A l'aboutissement de cette étude il s'est avéré que le projet n'avait plus aucune commune mesure avec le projet initié en 2002, ce qui a conduit le maître de l'ouvrage à remettre en concurrence les mandats d'études et à opter pour un appel d'offres et de prestations d'ingénierie et d'architecture selon le règlement SIA 144.

1.4 Problèmes rencontrés et programme résultant

Le CERN de Rennaz est confronté aux problématiques suivantes :

- les bâtiments sont vétustes et nécessitent un assainissement ;
- les prescriptions de la loi sur le travail nécessitent une mise à niveau des bâtiments ;
- l'OFROU manque de place à cause de l'augmentation de la taille du matériel et des véhicules ;
- la DGMR est à l'étroit et souhaite rapatrier à Rennaz le dépôt d'Aigle, lui-même obsolète ;
- le CGM a besoin de place pour faire face à l'accroissement du personnel ;
- le site doit être équipé de nouvelles infrastructures.

L'étude des besoins a abouti à un programme de 9215 m² de surface de plancher (SP), 1515 m² de surface extérieure de plancher (SEP) et 3258 m² de places de parc et dépôts de matériel (SA).

1.5 Définition du projet

L'étude de faisabilité basée sur une programmation détaillée a couvert un nombre important de scénarios de densification et d'implantation. Cette étude a permis de définir un parti qui donne satisfaction quant à l'implantation, la volumétrie et l'accès aux locaux.

1.6 Objet du marché

Le présent appel d'offres a pour but de désigner une équipe pluridisciplinaire de planification organisée en mandataire général. Cette équipe aura la charge de l'étude et de la réalisation du projet retenu suite à l'étude de faisabilité.

Le mandataire général doit couvrir les domaines de compétences suivants :

- architecture, direction de projet et direction des travaux ;
- ingénierie civile ;
- ingénierie en électricité ;
- ingénierie en chauffage ;
- ingénierie en ventilation ;
- ingénierie sanitaire ;
- ingénierie en automation du bâtiment ;
- ingénierie en environnement avec conseils en paysage ;
- physique du bâtiment ;
- géologie et géotechnique.

1.7 Cadre budgétaire

Le coût de la variante retenue pour le développement du projet est sommairement estimé à CHF 37 405 000.- TTC, (CFC 1 à 9, réserve incluse).

2. Cadre de la procédure

2.1 Maître de l'ouvrage, adjudicateur

Le maître de l'ouvrage et adjudicateur est le canton de Vaud, représenté par la Direction générale des immeubles et du patrimoine.

Etat de Vaud
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)
Direction de l'architecture et de l'ingénierie
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

2.2 Organisateur de la procédure

L'organisation de la procédure d'appel d'offres SIA 144 a été confiée à :

SKEDIO Project Management
M. Frank Séverin

2.3 Forme de mise en concurrence et base réglementaire

Le niveau d'avancement de l'étude de faisabilité et la définition claire et approuvée de plusieurs aspects fondamentaux du projet ont justifié le recours à l'appel d'offres défini par le règlement SIA 144.

L'adéquation du choix de la procédure a été confirmée par la SIA Vaud et par l'OMPr, qui salue dans son avis du 1.11.2018 l'utilisation de cette forme de mise en concurrence.

Il s'agit d'une procédure ouverte à un degré, soumise aux règlements internationaux et reposant sur les bases suivantes :

- accord sur les marchés publics (AMP), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/WTO), du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ;
- accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entrée en vigueur le 01.06.2002 ;
- loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (LCart) du 06.10.1995 ;
- loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) du 19.12.1986 ;
- loi sur le marché intérieur (LMI) ;
- accord intercantonal révisé sur les marchés publics (AIMP) du 15 mars 2001 ;
- loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) du 24 juin 1996 (état : 01.07.2017)
- règlement d'application de la LMP-VD (RLMP-VD) du 7 juillet 2004 (état : 01.07.2017).

2.4 Lancement de la procédure

L'annonce officielle de l'appel d'offres a été publiée dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud et sur le site www.simap.ch le 29 octobre 2018.

Le dossier d'appel était constitué des cahiers suivants :

- D1 Règlement de la procédure ;
- D2 Objet du marché et description des prestations, et ses annexes D2-A à D2-I ;
- D3.1 Offre qualitative (formulaire à remplir avec annexes à fournir) ;
- D3.2 Offre financière (formulaire à remplir).

Un avis rectificatif a été publié sur SIMAP le 9 novembre 2018, accompagné d'un document rectificatif au cahier D1.

2.5 Collège d'évaluation

Les offres ont été évaluées par un collège d'évaluation composé comme suit :

PRÉSIDENT DU COLLÈGE

M. Emmanuel Ventura – DFIRE – DGIP, ARCHITECTE CANTONAL

MEMBRES DU COLLÈGE

M. Enrique Zurita – INGÉNIEUR CVS, PRÉSIDENT DE LA SIA-VD
Mme Christiane von Roten – ARCHITECTE, VICE-PRÉSIDENTE DE LA SIA-VD
M. Stefano Coraducci – OFROU, CHEF DE LA FILIALE D'ESTAVAYER-LE-LAC
M. Laurent Tribolet – DIRH-DGMR, CHEF DE LA DIVISION ENTRETIEN
M. Gary White – INGÉNIEUR CIVIL, OPAN CONCEPT SA

PERSONNES INVITÉES (SANS POUVOIR DÉCISIONNEL)

M. Michel Graber – DFIRE – DGIP, RESPONSABLE DU DOMAINE PROJET
M. Eric Jaeger – DFIRE – DGIP, CHEF DE PROJET
M. Frank Séverin – SKEDIO PROJECT MANAGEMENT

MEMBRES SUPPLÉANTS

M. Michel Graber – DFIRE-DGIP, RESPONSABLE DOMAINE PROJET
M. Pierre Bays – DIRH-DGMR, CHEF DE LA DIVISION INFRASTRUCTURES
M. Jean-Claude Turttschi – OFROU, SPÉCIALISTE EN GESTION DU PATRIMOINE
M. Pierre-Yves Bütschi – INGÉNIEUR CIVIL – OPAN CONCEPT

3. Déroulement de la procédure

3.1 Questions des concurrents

Les concurrents ont eu la possibilité de poser leurs questions par écrit avant le 16 novembre 2018 sur la plateforme www.simap.ch.

Les réponses ont été déposées sur SIMAP sans mention d'origine le 20 novembre 2018.

3.2 Remise et ouverture des offres

Le délai de réception des offres était fixé au 18 décembre 2018. Les offres ont été réceptionnées au secrétariat de la DGIP.

L'ouverture de l'enveloppe N° 1 (offre quantitative) a eu lieu le 19 décembre 2018 en présence de M. Eric Jaeger (DFIRE-DGIP) et M. Frank Séverin (SKEDIO project management), co-organisateurs de la procédure.

L'enveloppe N° 2 (offre financière) a été ouverte par le collègue d'évaluation le 11 février 2019.

Onze offres ont été reçues des groupements suivants :

B2A2W

BELLMANN ARCHITECTES MONTREUX
BUREAU D'INGÉNIEURS CIVILS DANIEL WILLY SA MONTREUX
AMSTEIN & WALTHER LAUSANNE SA LAUSANNE
LE BIRD SÀRL PRILLY
DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA ECUBLENS

BLUE

GAME-VS SÀRL MARTIGNY
SD INGÉNIERIE DÉNÉRIAZ ET PRALONG SION SA SION
LAMI SA MARTIGNY
TECHNIQUES ENERGÉTIQUES ET CONSULTING SA – TECSA CONTHEY
BIOL CONSEILS SA LAUSANNE
BS LUCANE SÀRL SAXON

BONNARD WOEFFRAY + PRAGMA

BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES FAS SIA MONTHEY
+ PRAGMA PARTENAIRES SA LAUSANNE
KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA MONTHEY
PELCO SÀRL MONTHEY
TECHNOSERVICE ENGINEERING SA FRIBOURG
LE BIRD SÀRL PRILLY
FRANÇOIS-XAVIER MARQUIS SÀRL MONTHEY

DORENAZ

DOLCI ARCHITECTES ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME SÀRL
YVERDON-LES-BAINS
PERRET-GENTIL+REY ASSOCIÉS YVERDON-LES-BAINS
LOUIS RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA ORBE
CHAMMARTIN ET SPICHER SA LAUSANNE
PRONA SA YVERDON-LES-BAINS
ESTIA SA LAUSANNE
DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA ECUBLENS

EBIC

EMCH & BERGER IMMOCONSEIL SA LAUSANNE
SUTER SAUTHIER & ASSOCIÉS SA SION
AB INGÉNIEURS SA LAUSANNE
BETELEC SA VILLARS-SAINTE-CROIX
AZ INGÉNIEURS SA LAUSANNE

FERRARI ARCHITECTES – BG INGÉNIEURS

JEAN-BAPTISTE FERRARI & ASSOCIÉS SA LAUSANNE
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE

GROUPE 5

ARCHITECTURE & RETAIL RITES SA LAUSANNE
MP INGÉNIEURS CONSEILS SA CRISSIER
GROUPE TECHNIQUE H2 – HIRSCHI ÉNERGIE SA + HURNI SA ECUBLENS
ECOSCAN SA LAUSANNE
DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA ECUBLENS

MMS – RENNAZ

MGM ARCHITECTES ET INGÉNIEURS CIVILS ASSOCIÉS SA BUSSIGNY
SYNAXIS SA LAUSANNE, ZURICH
CICÉ INGÉNIEURS CONSEILS EN ÉLECTRICITÉ VEVEY
SB TECHNIQUE SBT SA GENÈVE
H. SCHUMACHER INGÉNIEURS CONSEILS SA SAVIGNY
DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA ECUBLENS
MOLLARD-DOMENJOZ SA YVERDON-LES-BAINS

NIVO – CSD

ATELIER NIV-O SA LAUSANNE
CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE

POOL AL30

AL30 ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
SCHOPFER & NIGGLI SA LAUSANNE
ENERGIE CONCEPT SA BULLE
CEP COMMUNAUTÉ D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES AIGLE
DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA ECUBLENS

RENNARCHIN

PAGE ARCHITECTES SA FRIBOURG, VEVEY
DMA INGÉNIEURS SA FRIBOURG
CHRISTIAN RISSE SA GIVISIER
CHUARD INGÉNIEURS FRIBOURG SA FRIBOURG
SORANE SA ECUBLENS
ECOSERVICES SA CAROUGE, LA CONVERSION
BEG-BUREAU D'ÉTUDES GÉOLOGIQUES SA CHAILLY-SUR-MONTREUX

Toutes les offres sont arrivées dans le délai fixé. Le procès-verbal d'ouverture des offres financières, anonymisé, a été transmis aux groupements le 22 février 2019.

3.3 Demande de clarification

Conformément à l'art. 34 RLMP-VD, une demande de clarification de l'offre a été sollicitée par les organisateurs de la procédure auprès d'un concurrent.

3.4 Conformité des offres

Toutes les offres qualitatives (enveloppe N° 1) ont été examinées par les organisateurs de la procédure qui ont constaté que :

- les offres ont été remises dans le délai imparti ;
- les offres sont rédigées en français ;
- les offres comportent deux enveloppes séparées et fermées ;
- les offres sont correctement remplies et tous les documents demandés ont été remis ;
- les offres ont été dûment signées ;
- les offres sont complètes et ne comportent pas de variante ;
- les offres ne contiennent pas de faux renseignements (documents fallacieux ou erronés, informations caduques ou mensongères, preuves falsifiées ou douteuses, etc).

L'analyse de conformité des points précités a été présentée par les organisateurs de la procédure au collège d'évaluation ; celui-ci a conclu que toutes les offres étaient conformes et pouvaient être évaluées sous l'angle des critères d'aptitude.

3.5 Critères d'aptitude

Le contrôle des conditions de participation (critère d'aptitude) a été établi par les organisateurs de la procédure qui ont constaté que :

- les copies des diplômes attestant les qualifications des concurrents ont été remises ;
- aucune offre n'émane de bureaux faisant part d'une même holding ;
- la capacité économique des deux principaux mandataires (architecte /pilote du groupement et ingénieur civil) est supérieure à deux fois la valeur annuelle moyenne de la part de mandat qui lui revient ;
- les engagements sur l'honneur ont été fournis ;
- la participation de certains spécialistes à plusieurs groupements est conforme au règlement de la procédure ;
- aucun conflit d'intérêt n'a été identifié ;

À l'issue de cette analyse le collège conclut que tous les groupements répondent aux critères d'aptitude et sont admis au jugement.

3.6 Audition des groupements

Le collège a auditionné cinq groupements lors de sa réunion du 30 janvier 2019, afin de clarifier certains points de l'offre qualitative.

3.7 Critères d'adjudication

Les concurrents ayant satisfait au contrôle de conformité et aux critères d'aptitude ont été évalués selon les critères d'adjudication suivants, pondérés comme suit :

CRITÈRES (ET SOUS-CRITÈRES)	PONDÉRATION
1 Prix	25 %
1.1 Montant de l'offre financière en rapport avec le cahier des charges.	25 %
2 Organisation pour l'exécution du marché	30 %
2.1 Nombre d'heures nécessaires et/ou adéquation des prestations offertes pour l'exécution du marché.	10 %
2.2 Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché.	10 %
2.3 Qualifications des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché.	10 %
3 Qualité technique de l'offre	15 %
3.1 Compréhension du cahier des charges, des prestations à exécuter et des enjeux du projet.	10 %
3.2 Méthodologie et démarche proposées.	5 %
4 Organisation de base du concurrent	10 %
4.1 Organisation qualité du concurrent pour satisfaire les exigences du client.	5 %
4.2 Contribution du concurrent au développement durable.	5 %
5 Références des membres de l'équipe pluridisciplinaire	20 %
5.1 Références des sociétés principales du groupement.	20 %

3.8 Barème d'évaluation des critères d'adjudication

La notation du prix (critère 1) a été évaluée selon la méthode linéaire. Le critère du temps consacré au mandat (critère 2.1) a été noté selon la méthode pyramidale.

La notation des critères 2.2 à 5 suit le barème suivant :

BARÈME D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION
0 Aucune possibilité d'évaluation Concurrent qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé.
1 Insuffisant Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.
2 Partiellement suffisant Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.
3 Suffisant Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres concurrents.
4 Bon et avantageux Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres concurrents, ceci sans tomber dans la sur-qualité et la surqualification.
5 Très intéressant Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres concurrents, ceci sans tomber dans la sur-qualité et la surqualification.

Les critères dont le jugement est basé sur plusieurs documents ont fait l'objet d'une subdivision en sous-critères, chacun noté selon le barème ci-dessus.

La note finale a résulté de l'addition des notes pondérées arrondies au 100^e de point.

3.9 Déroulement des séances du collège d'évaluation

Le collège d'évaluation s'est réuni à trois reprises entre le 30 janvier et le 14 février 2019 dans les bureaux de la DGIP pour évaluer les offres et procéder au choix d'un groupement.

3.10 Synthèse des notes

LAURÉAT		BLUE	
RENNARCHIN		BLUE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI	CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI	CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION		CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT	2 900 154	1. PRIX HT	2 366 395
1.1 montant de l'offre 25%	2.95	1.1 montant de l'offre 25%	4.25
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ		2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	5.00	2.1 nombre d'heures 10%	4.78
2.2 répartition des tâches 10%	4.00	2.2 répartition des tâches 10%	3.00
2.3 qualifications des personnes-clé 10%	3.75	2.3 qualifications des personnes-clé 10%	3.00
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE		3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 10%	4.00	3.1 compréhension du cahier des charges 10%	3.50
3.2 méthodologie et démarche proposées 5%	3.00	3.2 méthodologie et démarche proposées 5%	3.75
4. ORGANISATION DE BASE DU SOUMISSIONNAIRE		4. ORGANISATION DE BASE DU SOUMISSIONNAIRE	
4.1 organisation qualité 5%	3.50	4.1 organisation qualité 5%	4.00
4.2 contribution au développement durable 5%	3.00	4.2 contribution au développement durable 5%	3.00
5. RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE		5. RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE	
5.1 références des sociétés 20%	3.65	5.1 références des sociétés 20%	2.78
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.62	NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.58
RANG	1^{ER} RANG	RANG	2^E RANG

FERRARI ARCHITECTES – BG INGÉNIEURS	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT	2 529 804
1.1 montant de l'offre 25%	3.85
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	4.95
2.2 répartition des tâches 10%	2.67
2.3 qualifications des personnes-clé 10%	3.625
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 10%	2.50
3.2 méthodologie et démarche proposées 5%	3.00
4. ORGANISATION DE BASE DU SOUMISSIONNAIRE	
4.1 organisation qualité 5%	4.50
4.2 contribution au développement durable 5%	3.00
5. RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE	
5.1 références des sociétés 20%	3.37
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.54
RANG	3^E RANG

POOL AL30	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT	2 056 150
1.1 montant de l'offre 25%	5.00
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	1.93
2.2 répartition des tâches 10%	3.00
2.3 qualifications des personnes-clé 10%	2.875
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 10%	3.50
3.2 méthodologie et démarche proposées 5%	3.25
4. ORGANISATION DE BASE DU SOUMISSIONNAIRE	
4.1 organisation qualité 5%	3.00
4.2 contribution au développement durable 5%	2.50
5. RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE	
5.1 références des sociétés 20%	2.63
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.34
RANG	4^E RANG

B2A2W	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT	2 679 424
1.1 montant de l'offre 25%	3.48
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	4.32
2.2 répartition des tâches 10%	3.00
2.3 qualifications des personnes-clé 10%	2.625
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 10%	2.50
3.2 méthodologie et démarche proposées 5%	3.25
4. ORGANISATION DE BASE DU SOUMISSIONNAIRE	
4.1 organisation qualité 5%	3.00
4.2 contribution au développement durable 5%	2.50
5. RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE	
5.1 références des sociétés 20%	2.90
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.13
RANG	6^E RANG

BONNARD WOEFFRAY + PRAGMA	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT	3 157 130
1.1 montant de l'offre 25%	2.32
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	5.00
2.2 répartition des tâches 10%	3.00
2.3 qualifications des personnes-clé 10%	3.375
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 10%	3.25
3.2 méthodologie et démarche proposées 5%	2.75
4. ORGANISATION DE BASE DU SOUMISSIONNAIRE	
4.1 organisation qualité 5%	2.50
4.2 contribution au développement durable 5%	3.00
5. RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE	
5.1 références des sociétés 20%	3.50
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.16
RANG	5^E RANG

MMS-RENNAZ	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT	3 229 709
1.1 montant de l'offre 25%	2.15
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	4.32
2.2 répartition des tâches 10%	3.00
2.3 qualifications des personnes-clé 10%	3.125
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 10%	3.00
3.2 méthodologie et démarche proposées 5%	3.25
4. ORGANISATION DE BASE DU SOUMISSIONNAIRE	
4.1 organisation qualité 5%	3.00
4.2 contribution au développement durable 5%	3.00
5. RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE	
5.1 références des sociétés 20%	3.12
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	2.97
RANG	7^E RANG

DORENAZ	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT	3 946 558
1.1 montant de l'offre 25%	0.40
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	3.93
2.2 répartition des tâches 10%	4.00
2.3 qualifications des personnes-clé 10%	3.625
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 10%	4.00
3.2 méthodologie et démarche proposées 5%	2.50
4. ORGANISATION DE BASE DU SOUMISSIONNAIRE	
4.1 organisation qualité 5%	3.00
4.2 contribution au développement durable 5%	3.00
5. RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE	
5.1 références des sociétés 20%	4.00
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	2.88
RANG	8^E RANG

NIVO-CSD	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT	4 159 350
1.1 montant de l'offre 25%	0.00
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	4.25
2.2 répartition des tâches 10%	3.67
2.3 qualifications des personnes-clé 10%	3.375
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 10%	3.50
3.2 méthodologie et démarche proposées 5%	4.00
4. ORGANISATION DE BASE DU SOUMISSIONNAIRE	
4.1 organisation qualité 5%	3.50
4.2 contribution au développement durable 5%	3.00
5. RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE	
5.1 références des sociétés 20%	3.82
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	2.77
RANG	10^E RANG

EBIC	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT	3 335 907
1.1 montant de l'offre 25%	1.89
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	5.00
2.2 répartition des tâches 10%	2.67
2.3 qualifications des personnes-clé 10%	3.25
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 10%	1.50
3.2 méthodologie et démarche proposées 5%	3.50
4. ORGANISATION DE BASE DU SOUMISSIONNAIRE	
4.1 organisation qualité 5%	3.50
4.2 contribution au développement durable 5%	1.00
5. RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE	
5.1 références des sociétés 20%	3.43
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	2.80
RANG	9^E RANG

GROUPE 5	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT	4 547 216
1.1 montant de l'offre 25%	0.00
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	2.75
2.2 répartition des tâches 10%	3.33
2.3 qualifications des personnes-clé 10%	3.25
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 10%	2.50
3.2 méthodologie et démarche proposées 5%	3.00
4. ORGANISATION DE BASE DU SOUMISSIONNAIRE	
4.1 organisation qualité 5%	2.50
4.2 contribution au développement durable 5%	3.00
5. RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE	
5.1 références des sociétés 20%	3.40
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	2.29
RANG	11^E RANG

Les tableaux détaillés d'évaluation des critères d'aptitude et d'adjudication sont détenus par le maître de l'ouvrage.

3.11 Lauréats

Le collège d'évaluation recommande au maître de l'ouvrage l'adjudication au groupement RENNARCHIN composé des mandataires suivants :

- ARCHITECTURE, DIRECTION DE PROJET ET DIRECTION DES TRAVAUX
Page architectes SA – FRIBOURG, VEVEY
- INGÉNIERIE CIVILE
DMA Ingénieurs SA – FRIBOURG
- INGÉNIERIE EN ÉLECTRICITÉ
Christian Risse SA – GIVISIER
- INGÉNIERIE EN CHAUFFAGE, VENTILATION, SANITAIRE
Chuard Ingénieurs Fribourg SA – FRIBOURG
- COORDINATION TECHNIQUE ET SPATIALE
Chuard Ingénieurs Fribourg SA – FRIBOURG
- INGÉNIERIE EN AUTOMATION DU BÂTIMENT
Sorane SA – ECUBLENS
- INGÉNIERIE EN ENVIRONNEMENT AVEC CONSEILS EN PAYSAGE
Ecoservices SA – CAROUGE, LA CONVERSION
- PHYSIQUE DU BÂTIMENT
Sorane SA – ECUBLENS
- GÉOLOGIE ET GÉOTECHNIQUE
BEG – Bureau d'études géologiques SA – CHAILLY-SUR-MONTREUX

3.12 Notification de la décision d'adjudication

Le chef du département des finances et des relations extérieures a signé la proposition d'adjudication désignant le groupement RENNARCHIN comme lauréat.

La décision d'adjudication est communiquée à tous les concurrents. Elle est publiée dans la FAO (*Feuille des Avis Officiels*) du Canton de Vaud et sur le site <http://www.simap.ch>.

3.13 Validation

Le collège d'évaluation valide le présent rapport.



EMMANUEL VENTURA
PRÉSIDENT
DFIRE-DGIP, ÉTAT DE VAUD
ARCHITECTE CANTONAL



ENRIQUE ZURITA
PRÉSIDENT SIA-VD



CHRISTIANE VON ROTEN
VICE-PRÉSIDENTE SIA-VD



GARY WHITE
INGÉNIEUR CIVIL – OPAN CONCEPT



STEFANO CORADUCCI
OFROU, CHEF FILIALE ESTAVAYER



LAURENT TRIBOLET
DIRH-DGMR, CHEF DIVISION ENTRETIEN

**COMPOSITION
DU COLLÈGE D'ÉVALUATION**

PRÉSIDENT DU COLLÈGE
EMMANUEL VENTURA
DFIRE-DGIP, ARCHITECTE CANTONAL

MEMBRES
ENRIQUE ZURITA
PRÉSIDENT SIA-VD
CHRISTIANE VON ROTEN
VICE-PRÉSIDENTE SIA-VD
GARY WHITE
INGÉNIEUR CIVIL – OPAN CONCEPT
STEFANO CORADUCCI
OFROU, CHEF FILIALE ESTAVAYER
LAURENT TRIBOLET
DIRH-DGMR, CHEF DIVISION ENTRETIEN

MEMBRES SUPPLÉANTS
MICHEL GRABER
DFIRE-DGIP, RESPONSABLE DOMAINE PROJET
PIERRE BAYS
DIRH-DGMR, CHEF DE LA DIVISION INFRASTRUCTURES
JEAN-CLAUDE TURTSCHI
OFROU, SPÉCIALISTE EN GESTION DU PATRIMOINE
PIERRE-YVES BÜTSCHI
INGÉNIEUR CIVIL – OPAN CONCEPT

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE
10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

graphisme hersperger.bolliger — impression Genoud SA — photographie Pierre-Alain Petteer

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION

APPEL D'OFFRES POUR
UN PLANIFICATEUR GÉNÉRAL
EN PROCÉDURE OUVERTE
SELON LE RÉGLEMENT SIA 144

**CENTRE D'ENTRETIEN
DES ROUTES NATIONALES
CENTRE DE GENDARMERIE MOBILE
DE RENNAZ
TRANSFORMATION
ET AGRANDISSEMENT**

LAURÉAT

RENNARCHIN
PAGE ARCHITECTES SA FRIBOURG, VEVEY
DMA INGÉNIEURS SA FRIBOURG
CHRISTIAN RISSE SA GIVISIER
CHUARD INGÉNIEURS FRIBOURG SA FRIBOURG
SORANE SA ECUBLENS
ECOSERVICES SA CAROUGE, LA CONVERSION
BEG-BUREAU D'ÉTUDES GÉOLOGIQUES SA CHAILLY-S/MONTREUX

PARTICIPANTS

B2A2W
BELLMANN ARCHITECTES MONTREUX
BUREAU D'INGÉNIEURS CIVILS DANIEL WILLY SA MONTREUX
AMSTEIN & WALTHER LAUSANNE SA LAUSANNE
LE BIRD SÂRL PRILLY
DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA ECUBLENS
BLUE
GAME-VS SÂRL MARTIGNY
SD INGÉNIERIE DÉNÉRIAZ ET PRALONG SION SA SION
LAMI SA, MARTIGNY
TECHNIQUES ENERGÉTIQUES ET CONSULTING SA – TECSA
CONTHEY
BIOL CONSEILS SA LAUSANNE
BS LUCANE SÂRL SAXON
BONNARD WOEFFRAY + PRAGMA
BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES FAS SIA MONTHÉY
+ PRAGMA PARTENAIRES SA LAUSANNE
KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA MONTHÉY
PELCO SÂRL MONTHÉY
TECHNOSERVICE ENGINEERING SA FRIBOURG
LE BIRD SÂRL PRILLY
FRANÇOIS-XAVIER MARQUIS SÂRL MONTHÉY
DORENNAZ
DOLCI ARCHITECTES ATELIER D'ARCHITECTURE
ET D'URBANISME SÂRL YVERDON-LES-BAINS
PERRET-GENTIL+REY ASSOCIÉS YVERDON-LES-BAINS
LOUIS RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA ORBE
CHAMMARTIN ET SPICHER SA LAUSANNE
PRONA SA YVERDON-LES-BAINS
ESTIA SA LAUSANNE
DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA ECUBLENS

EBIC
EMCH & BERGER IMMOCONSEIL SA LAUSANNE
SUTER SAUTHIER & ASSOCIÉS SA SION
AB INGÉNIEURS SA LAUSANNE
BETELEC SA VILLARS-SAINTE-CROIX
AZ INGÉNIEURS SA LAUSANNE
FERRARI ARCHITECTES – BG INGÉNIEURS
JEAN-BAPTISTE FERRARI & ASSOCIÉS SA LAUSANNE
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
GROUPE 5
ARCHITECTURE & RETAIL RITES SA LAUSANNE
MP INGÉNIEURS CONSEILS SA CRISSIER
GROUPE TECHNIQUE H2 – HIRSCHI ÉNERGIE SA + HURNI SA
ECUBLENS
ECOSCAN SA LAUSANNE
DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA ECUBLENS
MMS – RENNAZ
MGM ARCHITECTES ET INGÉNIEURS CIVILS ASSOCIÉS SA
BUSSIGNY
SYNAXIS SA LAUSANNE
CICÉ INGÉNIEURS CONSEILS EN ÉLECTRICITÉ VEVEY
SB TECHNIQUE SBT SA GENÈVE
H. SCHUMACHER INGÉNIEURS CONSEILS SA SAVIGNY
DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA ECUBLENS
MOLLARD-DOMENJOZ SA YVERDON-LES-BAINS
NIVO – CSD
ATELIER NIV-O SA LAUSANNE
CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE
POOL AL30
AL30 ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE
SCHOPFER & NIGGLI SA LAUSANNE
ENERGIE CONCEPT SA BULLE
CEP COMMUNAUTÉ D'ÉTUDES PLURIDISCIPLINAIRES AIGLE
DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA ECUBLENS